



JUSTICE RENDUE...

Rappel des faits : Le 23 juin 2022 vers 14h50, un renégat de l'autorité s'est senti poussé des ailes en tentant de forcer le passage au niveau de la promenade du Quartier Arrivant.

Ce détenu n'ayant pu franchir la porte de la promenade s'est mis à faire demi tour en n'oubliant pas de cracher au visage du Surveillant et en l'insultant en ces termes :

«Viens petit PD, enculé !!!...» et en retournant dans la cour de promenade

Le Surveillant a pris la décision de déposer plainte et ainsi faire que cette agression physique et verbale ne rentre pas dans l'anonymat trop souvent espéré par l'Administration pénitentiaire afin de cacher le nombre grandissant d'agents agressés dans le cadre de leurs missions.



2 mois d'emprisonnement délictuel compte tenu de la gravité des faits sans aménagement.

500€ pour l'agent au titre du préjudice.

600€ pour l'agent dans le cadre de l'art 475.1 du CPP revenant à l'administration.

La dernière fois que le SPS a vu un Directeur du CP Seysses soutenir et accompagner à l'audience son personnel, qui œuvre tous les jours sur le terrain, est bien loin....normal pas de case à cocher pour obtenir **une prime, c'est un signe de la piètre considération envers son personnel pourtant...** où était attendu également le chef de permanence ???

En attendant et traditionnellement, **le SPS, seule organisation présente**, s'est tenue aux côtés du collègue devant la juridiction toulousaine permettant de ne pas laisser l'injustice se banaliser devant de tels actes.

Maitre K. Benamghar, choisi par notre collègue afin de défendre ses intérêts, a une nouvelle fois plaidé d'une bien belle manière. Il est temps, chers Surveillants, de ne plus se laisser marcher sur les pieds et de faire en sorte de conduire devant les Tribunaux tous les détenus auteurs de tels actes.

Le SPS est, et restera **Toujours** le syndicat de terrain principalement dédié aux Surveillants..

Toujours à leurs côtés !!!

Le 12/04/2023 pour le bureau local SPS

LE Syndicat 100% Surveillants !